



Prise en charge pour les sages-femmes indépendantes VD-NE-JU durant COVID-19

Téléconsultation : Actuellement, vous ne pouvez pas effectuer de téléconsultation. Bien que la FSSF ait fait une demande dans ce sens, les téléconsultations ne rentrent pas dans la convention tarifaire et ne peuvent donc pas être remboursées pour l'instant.

Est-ce que la patiente chez qui vous allez réaliser votre prise en charge est connue comme étant COVID-19 positive (frottis positif)?

non

Est-ce que la patiente a un symptôme d'affection aiguë des voies respiratoires ET/OU une fièvre sans autre étiologie ET/OU une perte de l'odorat ou du goût ?

oui

Faire un [Coronacheck.ch](https://www.coronacheck.ch) et suivre la prise en charge proposée. Pendant la consultation, considérez la patiente comme COVID-19 positive.

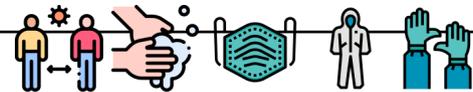
oui

non

Faire vos soins en respectant les règles de distance sociale et avec une hygiène des mains rigoureuse. [Selon la FSSF](#), il est recommandé que les sages-femmes utilisent un masque en permanence durant la pandémie. Vous pouvez garder le masque d'une visite à l'autre (max 8h). Nous vous recommandons fortement à ce que la patiente et les autres personnes présentes portent aussi un masque lors de votre consultation.



Suivre les [recommandations de l'OFSP](#). La patiente et vous-même devez porter un masque durant toute la consultation. De plus, vous devez porter une surblouse et des gants non stérile en plus du masque.



Pour toutes questions :
Hotline Coronavirus OFSP pour pro. de la santé
058 462 21 00
(8h-18h, 7j/7j)

Si accouchement extrahospitalier chez une femme COVID-19 positive, il est impératif de prendre contact avec la maternité pour évaluation de la situation.